

Conditions générales 4x4 Etosha 4X4 FunX4

Pour un voyage entre le 01/11/2019

et le 31/10/2020

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Départs/Retours : Les départs et retours se font du lundi au vendredi de 7:30 à 16:00. Possibilité le week-end sur rendez-vous.

Horaires des centres de location : Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.
Transfert gratuit sur rendez-vous au retour du centre de location vers l'aéroport le plus proche.

Fermeture les 25 décembre, 1er janvier et dimanche de Pâques.

Durée minimale de location : 3 jours.

Le jour du départ et le jour du retour sont facturés indépendamment. En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Pour les locations entre 3 et 7 jours la limitation est à 220km/jour. A partir de 8 jours kilométrage illimité.

Age minimum et permis de conduire : 21 ans (23 ans pour les modèles 4x4) avec un permis « voiture ».
Un Permis International est nécessaire en complément du permis national.

CAUTION

Payable en espèces ou par carte de crédit le jour du départ, le montant du dépôt est bloqué sur le compte (empreinte autorisée sur la carte) et doit donc être disponible sur ce compte. Selon le niveau d'assurance :

- 53 000 ZAR avec l'assurance de base
- 19 000 ZAR avec le CDW mini (rachat partiel de franchise)
- 0 ZAR avec le CDW maxi (rachat total de franchise)

La somme (caution) sera libérée dans les 3 mois suivant la restitution du véhicule et le contrôle de son état. Nous vous conseillons de vous assurer à l'avance que la limite de crédit est suffisante pour le niveau d'assurance choisi. Les cartes Visa et MasterCard sont acceptées.

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES ETOSHA...

Flotte. La plus grande flotte de camping-cars en Afrique, en constante augmentation. Une flotte de véhicules de qualité et bien entretenus. Des unités de location pratiques, bien entretenues et confortables, dans le meilleur état possible.

Location de camping-cars optimale pour l'Afrique australe. Adaptation aux changements de préférence et aux exigences des clients. Un service efficace pour la satisfaction des clients. **Disponibilité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.**

Kilométrage illimité pour les voyages de plus de 7 jours.

Tous les véhicules sont livrés avec **couverts, vaisselle, literie, serviettes, ustensiles de cuisine, table de camping, chaises de camping** et guide des campings avec **cartes routières**. Soyez assuré d'un inventaire complet.

LE JOUR J...

Les départs se font du lundi au vendredi de 7:30 à 16:00. Possibilité le week-end sur rendez-vous.

Les invités doivent prévoir 1 à 2 heures pour remplir les formalités administratives et faire une démonstration. Lorsque l'invité est prêt, nous lui remettons les clés.

...ET LE DERNIER JOUR

Les retours se font du lundi au vendredi de 7:30 à 16:00. Possibilité le week-end sur rendez-vous. Le locataire doit prévoir 1 heure pour remplir les documents de retour et vérifier le véhicule.

Lorsque vous restituez votre camping-car de location à la station de location, vous devez vous assurer que tous les déchets sont retirés du véhicule et que le réservoir des toilettes est vidée ainsi que tous les réservoirs d'eaux grises.

QUELQUES CONSEILS DE L'ÉQUIPE DE CAMPING-CAR-ONLINE

QUI ORGANISE DES VOYAGES EN AFRIQUE AUSTRALE DEPUIS 2001....

Qu'il s'agisse de la concentration de paysages à couper le souffle, d'attractions culturelles et historiques, d'une faune unique, de chaînes de montagnes, de larges plages propres, de cioux ensoleillés, de nuits chaudes, de villes modernes et d'espaces ouverts comme nulle part ailleurs, il n'y a tout simplement aucun autre endroit sur terre où il y a tant à voir.

Le magnifique parc national du Kruger, le charmant Swaziland, la beauté des nombreuses réserves de chasse, les eaux chaudes de l'océan Indien, l'expérience culturelle de la fière nation zouloue au Shakaland, les montagnes majestueuses du Drakensberg et le calme des routes de campagne namibiennes. Ce ne sont là que quelques-unes des innombrables attractions qui vous attendent à quelques jours de votre voyage.

CONDITIONS GENERALES

Caution et frais de location

Le client doit remettre au propriétaire une empreinte autorisée. Celle-ci ne lui est pas restituée immédiatement après la location et sera conservée pendant 3 mois supplémentaires après la fin de la période de location pour les amendes de circulation et les accidents non signalés.

Les frais de location, aux tarifs signés, sont payables à l'avance, sauf accord contraire.

Le client doit payer pour tout objet endommagé appartenant au propriétaire lorsqu'une franchise s'applique.

Période de location

La période initiale pour laquelle le camping-car est loué doit être indiquée sur le contrat.

La période de location commence lorsque le client prend livraison du camping-car et se termine lorsque le propriétaire accepte la restitution du camping-car.

Camping-car en bon état

Le camping-car est considéré comme en bon état et adapté aux fins auxquelles il est destiné lorsqu'il est livré au client, à moins que le client ne signale les défauts au propriétaire dès la réception dudit camping-car.

Le propriétaire décide, à sa seule discrétion, si le camping-car est défectueux ou inapte à l'usage auquel il est destiné, et a le droit de résilier le présent contrat et de rembourser la caution et tout frais de location payé, ou de remplacer le camping-car défectueux.

Pannes et réparations

Le client est tenu de maintenir le camping-car et ses équipements en bon état de fonctionnement et de réparation selon les normes requises par le propriétaire jusqu'à ce que le camping-car soit rendu à ce dernier.

Tous les camping-cars sont des modèles courants, mais des problèmes mineurs peuvent toujours survenir. Les réparations mineures effectuées pendant le voyage par le client pourraient être remboursées sur présentation d'un reçu au retour. Le client doit immédiatement informer le propriétaire de toute panne.

Le propriétaire a le droit de réparer ou de remplacer le véhicule à ses frais, sauf si le propriétaire, à sa seule discrétion, détermine que la panne est due à une mauvaise utilisation ou à un accident causé par le locataire ou un tiers, auquel cas le client devra, sur demande, rembourser au propriétaire tous les frais encourus en raison de la panne.

Le client doit restituer le camping-car dans un état propre et en bon état, à l'exception de l'usure normale.

En cas de perte, de destruction ou d'endommagement du camping-car ou de l'un de ses équipements, quelle qu'en soit la cause, avant la restitution du camping-car, le client est tenu de rembourser le coût de remplacement de celui-ci et les frais de location continuent jusqu'à ce que le client ait payé ou remplacé le camping-car perdu et/ou ses équipements.

Le loueur doit disposer d'un délai réaliste pour remédier à toute panne ou problème avant qu'une réclamation pour perte de temps ne puisse aboutir. En règle générale, 24 heures devraient suffire pour résoudre un problème avant que les réclamations puissent être présentées. Les pannes de climatisation et de réfrigérateur peuvent prendre plus de temps selon le pays dans lequel le client conduit. Nous ne sommes pas non plus responsables des dommages ou des réclamations résultant de vitesses rapides et/ou de longs trajets sur les routes de terre (en particulier les routes C) en Namibie. cela inclut notamment tous les climatiseurs, radiateurs, pneus et systèmes de suspension.

Utilisation du camping-car

Le client reconnaît qu'il est conscient de l'usage pour lequel le véhicule a été conçu, ainsi que de toutes les procédures de sécurité et d'entretien qui sont exigées du véhicule par toute autorité légale, et qu'il n'utilisera le véhicule qu'à cette fin, et qu'il se conformera à toutes ces procédures de sécurité et d'entretien. Le client sera responsable et indemnisera le propriétaire pour tous les dommages ou pertes subis par le propriétaire si le véhicule est utilisé à d'autres fins ou si le client ne respecte pas les procédures de sécurité et d'entretien requises.

Le client utilise le camping-car à ses propres risques. Le client n'a aucune réclamation de quelque nature que ce soit contre le propriétaire du véhicule, pour toute perte ou tout dommage subi par le client, quelle qu'en soit la cause, y compris, sans limitation, l'utilisation du camping-car et de ses équipements. Le loueur n'assume aucune responsabilité pour les dommages résultant de vitesses rapides et de longues distances parcourues sur les routes de Namibie.

Accès

Le client est, à tout moment, entièrement responsable du véhicule avant la restitution de celui-ci et doit le restituer au propriétaire à l'expiration de la période de location ou lors de la résiliation du contrat.

Le propriétaire a le droit d'avoir accès au camping-car à tout moment raisonnable, afin d'inspecter ou de réparer le

véhicule.

Généralités

Les propriétaires seront responsables de l'hébergement à l'hôtel ou dans un autre lieu en raison de l'immobilisation du véhicule pour des raisons indépendantes de la volonté du conducteur, et ils rembourseront le temps perdu pendant la réparation du véhicule, à leur seule discrétion. (voir également paragraphe : Remplacement du véhicule)

Le client est responsable de toutes les infractions au code de la route et/ou de toutes les autres infractions pertinentes commises pendant la location du véhicule.

Les réfrigérateurs, cuisinières, climatiseurs et micro-ondes sont vérifiés par le propriétaire et le client avant chaque location, par conséquent le loueur n'accepte aucune responsabilité pour tout dysfonctionnement éventuel de ces appareils pendant la période de location.

Le véhicule doit être rendu au plus tard à 16 heures le dernier jour de location, sinon un jour supplémentaire pourrait être facturé.

Frais de justice et/ou dépenses

Dans le cas où le bailleur encourt des frais pour récupérer les sommes qui lui sont dues par son client ou toute autre personne en vertu du présent contrat, le client sera responsable de tous les frais et dépenses engagés à cet effet, à l'échelle de l'avocat et de son propre client.

Zone de voyage autorisée pour la gamme Discoverer 4 & 6

- Tous les véhicules sont autorisés à voyager sur toute surface correctement goudronnée. Les bonnes routes de sable lisse (non ondulé) sont également autorisées. Il existe cependant des zones qui ne sont pas adaptées à la conduite d'un camping-car.

- Il s'agit des zones suivantes : le Swartberg Pass (SA), le Sani Pass (SA), le Kalahari Gemsbok Park (également appelé Kgalagadi Transfrontier Park), la route menant aux tours Sentech dans le Marakele Park (SA), le Baviaanskloof Pass (SA), tout le Mozambique, tout le Malawi, tout l'Angola, la Zambie au delà de Livingstone, toutes les pistes de 4x4, le parc de la côte des squelettes (Namibie), la courte route de Hobas au Viewpoint (Fish River Canyon), Van Zyl's Pass (Namibie), toute dune de sable, Sandwich Harbour (Namibie), tout le Kaokoland (Namibie), le delta de l'Okavango (Botswana), les Makgadigadi Pans (Botswana), les cols montagneux étroits et raides à une seule voie et toute route d'Afrique du Sud, du Swaziland, du Lesotho, du Botswana et de Namibie qui ne respecte pas l'état des routes mentionné ci-dessus. Les routes marquées D, G ou F en Namibie (par exemple D4130, etc.).

- Il est déconseillé de voyager au Zimbabwe car des articles comme le carburant ou la nourriture ne sont pas toujours disponibles actuellement.

- Nous ne sommes pas non plus responsables des dommages ou des réclamations résultant de la vitesse élevée et/ou de la conduite sur de longues distances sur des routes de terre ou de planche à laver en Namibie (voir le paragraphe Substitution de véhicule ci-dessous).

- En raison de circonstances météorologiques, le loueur a le droit de restreindre la route ou les zones.

Zones de déplacement autorisées pour la gamme Discoverer FunX et DC

- Les véhicules peuvent être amenés dans les États voisins de l'Afrique du Sud, mais ne sont pas autorisés à entrer en Angola, en République démocratique du Congo (RDC), en Tanzanie ou au Malawi. La conduite sur les pistes de loisirs en 4x4 qui nécessitent un droit d'entrée ou l'adhésion à un club est également interdite.

- Toute couverture d'assurance est nulle si les véhicules pénètrent dans ces zones interdites et entraînera une rupture de contrat.

- Le 4x4 est utilisé pour la conduite sur des terrains généralement inaccessibles avec un véhicule à deux roues motrices normal.

- Les manœuvres dangereuses et irresponsables visant à tester les capacités du véhicule à ses limites ne sont autorisées en aucun cas car elles sont dangereuses. Tous les frais de remorquage jusqu'au dépôt le plus proche sont à la charge du client.

- Le loueur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de restreindre les déplacements du véhicule dans certaines zones en raison de conditions routières ou météorologiques défavorables, de situations politiques ou pour toute autre raison.

- Toute conduite sur les dunes de sable et le Van Zyl's Pass en Namibie est interdite. N'oubliez pas que vous ne devez jamais tester pleinement les capacités du Discoverer FunX ou de la gamme DC, et que vous serez responsable de l'intégralité des frais de réparation si un accident, un dommage mécanique ou un retournement se produit ici. Veuillez vous assurer que les démarrages, les angles d'approche et de roulis sont respectés comme dans les manuels d'information.

Le loueur a le droit de restreindre la route ou les zones et nous essaierons de vous les communiquer à temps pour votre sécurité.

Frais de téléphone

Nous ne remboursons pas les frais engagés pour les appels téléphoniques à nos bureaux ou à notre personnel. Il est conseillé aux clients d'acheter une carte SIM locale à la place. Les coûts des appels locaux sont généralement beaucoup moins élevés.

Pannes

Dans le cas peu probable où une panne se produirait, veuillez contacter le mécanicien de réserve au numéro indiqué dans votre contrat. Avant de téléphoner, veuillez consulter votre livre d'information. Il peut ne pas être nécessaire de prendre contact.

Veuillez expliquer votre panne et écouter le mécanicien. Il possède les connaissances nécessaires en matière de

mécanique. Veuillez suivre ses conseils avec attention. Le mécanicien vous posera certaines questions concernant les niveaux d'huile et d'eau, les voyants lumineux, etc. Veuillez suivre attentivement ses instructions. Ses conseils seront les meilleurs dans la situation. Veuillez toujours suivre les conseils du mécanicien. C'est très important pour éviter d'autres dommages.

Fluctuations monétaires

Toutes les transactions par carte de crédit sont effectuées en rands sud-africains (ZAR). En raison des fluctuations des taux de change, le montant remboursé peut varier par rapport au montant initialement débité. Si une carte de crédit est présentée comme paiement, le titulaire de la carte de crédit sera solidairement responsable en tant que client.

Accidents

Le risque d'accident en Afrique est beaucoup plus élevé la nuit que le jour.

Selon la loi, tous les accidents doivent être signalés au bailleur et à la police locale dans les 24 heures. Si vous vous trouvez dans une région éloignée, tous les efforts raisonnables doivent être faits pour signaler un accident dans ce délai.

Le fait de ne pas signaler un accident annule toute couverture d'assurance et le locataire devient entièrement responsable de tous les frais.

- Prenez autant de photos que possible de tous les véhicules impliqués ainsi que des personnes impliquées et de leurs permis de conduire et leurs données personnelles.
- Obtenez un numéro de déclaration d'accident (AR) auprès de la police sur les lieux de l'accident. Ce numéro est important et prouve que l'accident a été enregistré par la police. Faites-en une copie et gardez-la avec vous.
- Si le véhicule de location est impliqué dans un accident ou un autre incident et qu'il n'est pas en état de marche, un véhicule de remplacement, s'il est disponible, peut être récupéré à l'agence la plus proche. Si le locataire exige qu'un véhicule de remplacement lui soit livré, les frais seront à sa charge. Aucune des options de réduction de la franchise ne couvre ce processus.
- Le locataire est responsable de la récupération complète (par exemple, le remorquage) du véhicule endommagé au dépôt de location le plus proche.
- S'il n'y a pas de véhicule de remplacement disponible, aucun remboursement des jours de location perdus ne sera envisagé.
- Si le locataire ne peut ou ne veut pas prendre un véhicule de remplacement, aucun remboursement en cas de résiliation anticipée du contrat ne sera effectué. Aucun remboursement des jours de location perdus ou des frais d'hébergement ne sera envisagé pendant la période où un véhicule de remplacement est organisé.
- Si le locataire continue à utiliser un véhicule de remplacement, un nouveau contrat de location et de nouvelles conditions d'assurance s'appliqueront.

Permis de conduire

Un permis de conduire national valide non sanctionné ainsi qu'un permis de conduire international valide sont nécessaires.

Les conducteurs doivent avoir au moins 21 ans (pour les véhicules autres que les 4x4) ou 23 ans pour les véhicules 4x4.

Dommages corporels et effets personnels

Les dommages corporels et les biens ne sont pas couverts par notre assurance. Il incombe donc au client de souscrire à l'avance sa propre assurance voyage.

Amendes de circulation/ sanction

Si le client reçoit une ou plusieurs amendes de circulation, le bailleur l'en informe par courrier électronique. Le montant de l'amende, plus des frais administratifs supplémentaires de 250 rands, sera débité de la carte de crédit du client. Sur demande, le bailleur enverra par e-mail une copie scannée de ces amendes. Il peut s'écouler jusqu'à trois mois avant que les amendes de circulation ne parviennent à notre bureau.

Gauteng et taxes routières à péage

Toutes les autoroutes principales du Gauteng sont soumises au péage électronique. De grands portiques ont été installés et tous les véhicules qui passent en dessous sont taxés en fonction de leur classification.

La plupart des postes de péage fixes d'Afrique du Sud enregistrent désormais aussi automatiquement le coût du péage lorsqu'un camping-car s'approche de la barrière. L'unité interne du camping-car émet un signal sonore et la barrière s'ouvre pour vous permettre de passer sans payer. Si aucun bip n'est entendu, la barrière reste fermée et vous devez payer à la cabine.

Ce système national signifie qu'une taxe supplémentaire de 800 R est prélevée sur toutes les locations au départ d'Afrique du Sud. Lorsque le relevé du péage électronique arrive dans nos bureaux, nous facturons les frais encourus et ajoutons des frais administratifs.

Le montant restant sera remboursé au client.

Taxes namibiennes sur le CO2 (véhicules 4x4 uniquement)

Depuis le 11 juillet 2016, toutes les frontières douanières namibiennes ont mis en place une taxe sur le CO2 pour tous les véhicules de location de 4x4 immatriculés en Afrique du Sud. Cette taxe est applicable au départ ou à l'arrivée à notre dépôt de Windhoek. Actuellement, elle est de 450 euros par contrat, indépendamment du fait que certains jours de location soient passés en dehors des frontières namibiennes. Applicable uniquement sur nos modèles Discoverer FunX et DC 4x4.

Remplacement des pneus

Si un pneu doit être remplacé, il est important de s'assurer que l'indice de gonflement et la taille correspondent au

pneu qui a été remplacé sur le véhicule. Ceci afin de garantir une sécurité et un fonctionnement optimum. Les pneus de remplacement dont la taille ou la capacité de charge est incorrecte ne seront pas remboursés.

Pénétration de poussière

L'Afrique australe est principalement une région désertique aride et la majorité des routes secondaires empruntées sont des routes poussiéreuses ou de gravier non goudronnées. Il n'est pas possible de rendre les véhicules étanches à la poussière et, par conséquent, les remboursements ou les réclamations pour toute pénétration de poussière, quelle qu'en soit la nature, ne seront pas pris en compte.

ASSURANCE CDW (Collision Damage Waiver) pour tous les véhicules de la flotte

L'âge minimum du conducteur est de 21 ans ou de 23 ans pour un véhicule 4x4. Tous sont titulaires d'un permis de conduire international et national en cours de validité.

La franchise de base s'applique à tous les dommages subis par les véhicules de location lors d'une collision, d'une catastrophe naturelle ou d'un accident - elle est de 53 000 rands au maximum et est incluse dans le contrat de location.

Si seule cette option est prise, le locataire est responsable des premiers 53 000 Rands pour tous les dommages causés à un véhicule ou à un bien de tiers, y compris le remplacement des pneus et du pare-brise. Cette franchise peut être payée en espèces ou par carte de crédit (une empreinte manuelle de la carte de crédit sera prise) et le montant devra être autorisé par la banque).

Les options suivantes permettent de réduire cette franchise :

- Le CDW Midi (à partir de 3 jours). Ce tarif journalier réduit la franchise à 19 000 R
- Le CDW Maxi (à partir de 8 jours). Cela réduit la franchise à zéro (voir les exclusions ci-dessous).

Exclusions de la CDW :

Le locataire sera entièrement responsable de tout dommage causé au véhicule ou aux biens du loueur ou d'un tiers (la CDW est annulée et le client doit payer les dommages maximums prévus par le devis) dans les circonstances suivantes :

- Les termes du contrat de location ne sont pas respectés.
- Les dommages au véhicule sont causés par une conduite imprudente ou irresponsable.
- Tout dommage ou défaillance mécanique subi lors de la conduite sur un circuit de loisirs en 4x4 spécialement conçu à des fins de loisirs ou pour tester vos capacités de conduite hors route ou sur des routes qui nécessitent généralement un droit d'entrée pour pouvoir les utiliser et ne sont pas des routes publiques.
- Dommages au véhicule causés par une utilisation incorrecte de l'embrayage (par exemple, glissement ou chute de l'embrayage), de la boîte de vitesses. Par exemple, utilisation du mode 4 roues motrices lors de la conduite sur des routes goudronnées.
- Dommages aux arbres de transmission dus à des nids de poule, des congères ou tout autre obstacle.
- Comportement illégal, négligence ou infraction à la loi (par exemple excès de vitesse, stationnement illégal, conduite du mauvais côté)
- Conduite sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- Conduite sur des routes/zones à accès limité.
- Submersion dans l'eau ou dommages causés par l'eau au moteur ou aux arbres de transmission.
- Tout dommage dû à un renversement, de quelque nature que ce soit, quelle que soit la vitesse ou la manière dont il s'est produit. Voir l'explication du renversement dans ce document plus bas sur cette page.
- Le fait de ne pas éteindre le moteur lorsque les voyants du tableau de bord indiquent un problème majeur, par exemple le voyant d'huile, le niveau d'eau du radiateur ou la jauge de température.
- Le véhicule a été conduit par une personne autre que le conducteur autorisé par le contrat.
- Tous les frais de remorquage (si nécessaire) jusqu'au dépôt le plus proche.

Conditions CDW pour le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe :

Vous êtes autorisé à conduire votre camping-car 4x4 au Mozambique. Cependant, ce pays n'est pas encore entièrement équipé pour la conduite. Cela ne signifie pas que la conduite n'y est pas possible. Pour les voyages dans ou à travers ce beau pays, une franchise CDW supplémentaire est applicable.

Il existe une franchise additionnelle de 7.000 R tout dommage au véhicule. Si le véhicule doit être remorqué, le client devra faire remorquer le véhicule jusqu'au dépôt le plus proche.

Les frais de remorquage, ainsi que tout autre dommage lié au remorquage du véhicule, ne font pas partie de cette franchise et seront à la charge du client.

Explication du renversement

Tous nos véhicules sont plus hauts qu'un véhicule de tourisme classique. Cela signifie que le centre de gravité se trouve également plus haut. Cela augmente le risque de renversement.

Un renversement est défini comme un véhicule subissant tous types de dommages parce qu'il n'est pas dans sa position normale - sur les 4 roues. Le simple fait d'être couché sur le côté fait qu'un véhicule est considéré comme en renversement. Les tonneaux qui n'ont pas été causés par une collision, par exemple un autre véhicule, ne sont pas couverts par les options d'exonération de l'assurance CDW. La position finale de repos du véhicule n'est pas pertinente. Ces incidents se produisent très rarement et ne devraient jamais se produire si l'on fait preuve de bon sens.

Coût du remorquage

En cas de dommages causés à une partie quelconque d'un camping-car, il faut déterminer si l'unité peut être conduite. Dans le cas contraire, le véhicule doit être remorqué jusqu'au dépôt le plus proche par une entreprise de remorquage réputée et autorisée par le loueur. Les frais de remorquage et de récupération résultant de tout type d'accident doivent être payés par le client, indépendamment de la CDW.

Changement de véhicule

Le loueur se réserve le droit de remplacer, dans des circonstances particulières qui seront expliquées au client, le véhicule souhaité par un véhicule de gamme égale ou supérieure sans préavis avant le début de toute période de location.

Si un véhicule doit être remplacé en raison d'un accident ou de problèmes mécaniques, et que le locataire refuse d'accepter ce véhicule de remplacement comme stipulé ci-dessus, le locataire est considéré comme résiliant le contrat, et aucun remboursement ne sera effectué.

- Les frais de remplacement du véhicule en raison d'un accident ou d'une défaillance mécanique rendant le véhicule incapable d'être conduit par sa propre faute ou négligence, de la conduite illégale (conduite du mauvais côté de la route ou sous l'influence de l'alcool/des drogues ou du stationnement et/ou des dégâts des eaux) seront à la charge du locataire. Cela inclut le remorquage du véhicule endommagé jusqu'au dépôt le plus proche.

- Les distances à parcourir peuvent être importantes et le loueur doit disposer d'un délai réaliste pour couvrir une distance avant que le temps de vacances perdu ne devienne un facteur de réclamation.

- Les articles non essentiels comme les climatiseurs peuvent prendre plus de temps (jusqu'à deux jours) à être réparés, selon le pays ou la région dans laquelle le client voyage. En règle générale, le loueur dispose de 24 heures, à compter du moment où nous sommes informés de la panne, pour résoudre un problème avant que l'indemnisation du temps perdu ne devienne applicable (le cas échéant). Dans d'autres zones rurales de pays comme la Namibie, le Botswana ou la Zambie, un délai plus réaliste est souvent nécessaire. Nous n'assumons pas non plus la responsabilité des dommages ou des réclamations résultant de la conduite sur des routes en terre battue (en particulier les routes C) en Namibie.

- La défaillance sur la route d'éléments tels que les climatiseurs, les micro-ondes, les systèmes d'eau chaude et les radio/CD n'est pas considérée comme une demande de garantie pour un véhicule de remplacement. Nous nous efforcerons de réparer ces éléments, mais si la réparation n'est pas possible, le client n'a pas droit à un changement de véhicule ou à une indemnisation.

Litige

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.